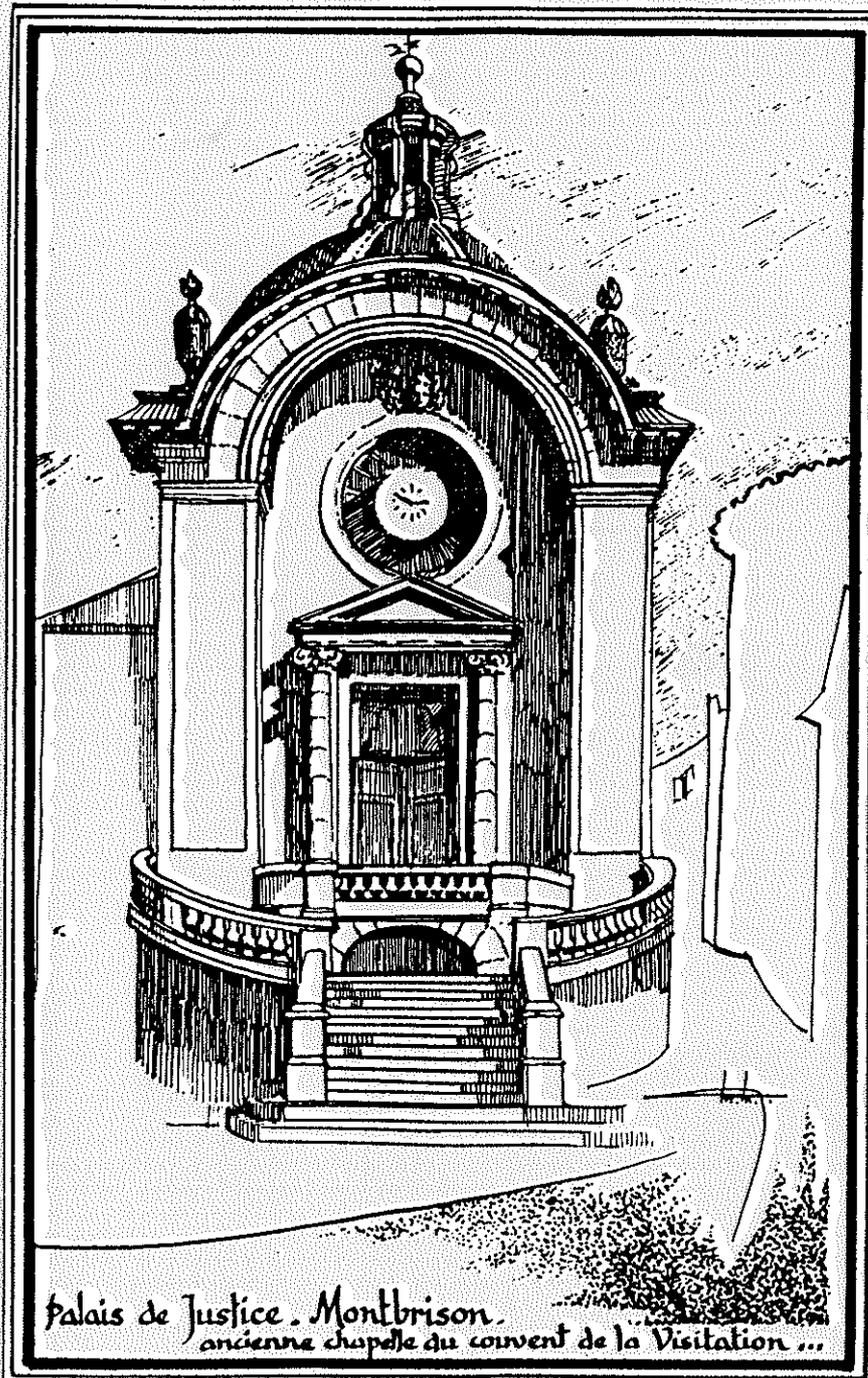


VILLAGE DE FOREZ



cahier d'histoire locale

N°1

centre social de montbrison

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des Usagers
du Centre Social de Montbrison

N° I - Janvier 1980

Chaque village a une histoire mais celle-ci est souvent méconnue. Pourtant les noms de lieux, les limites communales nous la rappellent. Eglise, croix, chapelle, château et même les anciennes demeures du plus modeste hameau sont là pour l'illustrer. Mais l'histoire de nos villages n'est pas seulement celle des monuments : c'est avant tout celle de leurs paysans et de leurs artisans. C'est vers l'histoire de leur vie quotidienne que se tourne aujourd'hui l'intérêt des chercheurs, une histoire qui se lit, péniblement parfois, dans les vieux papiers de famille : contrats de mariage, inventaires, actes de vente, testaments, procès, rôles de taille... Toute l'évocation du labeur, des peines et des joies de nos ancêtres. Les récits des anciens, la tradition orale que le groupe Patois Vivant s'efforce de recueillir est aussi une source précieuse de renseignements.

Allons-nous pour autant négliger l'histoire de Montbrison ? Evidemment non. Il y avait encore il y a peu de temps un certain particularisme. Le montbrisonnais se sentait habitant d'un quartier : Le Bourgneuf, la Tupinerie ou Notre-Dame. Chaque faubourg allumait son feu de joie pour Mardi-Gras : La Croix, La Madeleine, St Jean, La Craze. Qui confondait alors Pierre-à-Chaux et Beauregard, Les Royats et Maupas, les Purelles et le Tour de la Roue ? L'histoire a fait de notre ville la capitale du pays forézien, le lieu de la foire et du marché, le point de contact entre gens de la plaine et habitants des "montagnes du soir", centre géographique de nos villages.

Notre but est donc de rassembler - à notre place, qui se veut modeste - articles et surtout documents inédits, en particulier ceux qui sortent des archives familiales, pour enrichir la mémoire collective de tous car nous avons besoin de racines et le passé concerne aussi notre vie actuelle.

"Village de Forez" sera l'expression du travail du groupe d'Histoire Locale du Centre Social de Montbrison. Le sommaire de ce n° I a été préparé collectivement au cours d'une rencontre du groupe. Nous envisageons également de présenter, de temps à autre un n° spécial consacré à une conférence donnée au Centre Social ou à un sujet dépassant le cadre d'un simple article.

Notre bulletin est et restera ouvert à toutes les collaborations. Puisse-t-il susciter des vocations et faire aimer l'histoire locale.

Village de Forez

- L'intérieur d'une ferme à Sauvain en 1672 - Jean Paul Soleillant p.2
- Deux actes tirés des archives de la famille Fayard- p.6
- Un chansonnier et poète montbrisonnais : Bobèche. Claude Latta p.7
- Paysans riches et "grosses maisons" en 1847-48 - Joseph Barou p.II
- Procès du seigneur du Chevallard contre les habitants de Lérigneux en 1736 p.I4
- Champdieu au passé. Commerçants et artisans en 1894
La milice (1733)
(groupe de recherche sur le passé de Champdieu) p.I6
- Erection de la croix du Jubilé - Verrières (1827) p.I8
- Deux recensements à St Bonnet-le-Courreau André Guillot p.20
(1737 - 1841)
- Verrières : acte de naissance d'une cloche (1749) Alain Fulchiron p.22

L'INTERIEUR D'UNE FERME DE SAUVAIN EN 1672

Comment vivaient nos ancêtres aux siècles passés ? Nous pouvons en avoir une certaine idée notamment grâce aux inventaires, actes notariés souvent dressés autrefois à la suite d'un testament. Les inventaires donnent la liste des biens mobiliers et des papiers du testateur. L'exemple qui suit concerne une famille paysanne de Sauvain, au XVII^e siècle.

En 1672, à Sauvain au hameau du Champas, deux familles de laboureurs vivaient sous le même toit et avaient ainsi formé une communauté familiale. Fréquentes à cette époque-là, les communautés familiales étaient issues de l'association de deux chefs de famille, dits parsonniers, mettant en commun leurs biens y compris leurs terres. La première famille, les Barou dits Piron, est composée de 5 personnes : Jean Barou dit Piron le chef de famille, son épouse Antoinette Boueffou, sa fille Jeanne, sa mère Etiennette Ponchon veuve et son frère célibataire Claude Barou dit Piron. La seconde famille porte aussi le nom de Barou et compte 4 membres : Vincent Barou le chef de famille, son épouse Jeanne Coingt et ses deux frères célibataires Claude et Mathieu Barou.

Le lundi 17 janvier 1672, "estant malade en son lit au-dessus de la cuisine de la maison", Jean Barou dit Piron fait son testament pardevant le notaire de Sauvain, Me Desmier. Il donne 10 livres au curé pour dire des messes, 10 livres à sa mère, 3 livres à son frère du hameau de Gourre, 60 livres à son autre frère célibataire et il lègue le reste de ses biens à sa fille unique âgée de 14 ans. Il convient alors de procéder à un inventaire des biens de la communauté pour connaître la part revenant aux Barou dits Piron. Celui-ci a lieu le lendemain 18 janvier.

"Inventaire des facultés mobilières de Jean et Vincent Barou parsonniers, laboureurs du village des Champas, paroisse de Sauvain, fait le 18^e esme janvier 1672. A la réquisition dudict Jean Barou, a esté procédé audict inventaire et, pour y procéder, a esté nommé pour extimateur Pierre Boueffon (dict) Cousturier et Claude Vincent proches voisins...

Premier, dans la cuisine dudict Jean Barou et de sondict parsonnier, c'est trouvé une table avec deux banps bois sappin, avec une petite mest (maie = huche à pain) propre à tenir pain, extimé 10 s (sous)

- plus un tour propre à pouter la chaudière sur le feu avec une crémaillère fert (en fer) et une crémaillère à la cheminée, extimé 10 s

- plus, proche le feu, c'est trouvé deux banps, quatre petites chèzes, le tout bois sappin et fayard, et un grand post de terre au coingt de la cheminée sous le degré (= escalier ?) propre à faire lexive (lessive), extimé le tout 3 lt (livres tournois)

- plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé une grande chaudière fert de la teneur de trois seaux (1 seau = 15 litres environ), trois posts de fert, deux grands et un petit, le tout extimé 11 lt

- plus c'est trouvé, de l'autre côté du feu, une grande mest (ici maie = pétrin) propre à faire le pain, de bois sappin, deux grands buffets à chacun deux jours (jour = ouverture) et autres deux petits à chacun un jour, avec deux chaslis (châlit = cadre de lit) garnis chacun une couestre (couette = paillasse) balouffe (= de balle d'avoine) et l'autre plume, couverte (= couverture), chevet (= traversin) et deux plus grandes, le tout bois sappin, extimé lesdicts chaslis, buffets, mest, arches et coffres 20 lt et lesdicts couestres, couvertes et linceulx extimé 25 lt

- plus c'est trouvé une grande sie de fert à l'eau, une petite sie de main, un seston (= longue scie à deux poignées, passe-partout) vulgairement appelé sie à travers, extimé le tout 9 lt

- plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé une cognite, deux petits achons (= haches), trois paires de chaînes de fert, une paire propre pour le sestol (?) et les autres deux pour mener bois, avec un crochet aussy fert pour servir au sestol, extimé 11 lt

- plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé deux taille-pré (= pioche pour rigoles), quatre pioches, trois règles (= socs de charrue) propre à labourer avec leurs aneaux, trois becs (sorte de fourche) propre à tirer fumier, trois fourches fert, deux ybrons (?), trois taraires (tarière = vrille, taraud) propre tant à faire sabost que autrement, le tout extimé avec un couteau propre à faire sabostz et une petite pentuysane (?), deux planes (couteaux à deux manches), deux curciers (?), un joincton (?) propre à parer bois, autres deux pentuysanes propre à faire roue, extimé 9 lt 10 s

- plus deux casses ou pailles, une grande et une petite, un li-vral (?), un chandellier cuivre, une lampe cuivre, une petite écu-mière, deux bastons ferrés, un plact d'estain, six placts, six assiet-tes bois, douze escuelles bois, douze cuillers bois, une besse (= bêche) ferrée, un paire de tinailles, deux marteaux, deux paires de baptoir daille (= marteau et enclume pour faux) et un autre propre à pointer au labourage, deux hermines (= haches à tranchant recourbé) quatre dailles ou faulx avec leur manche, sept volants (= faucille) propre à copper bléd ou paille, deux coingts de fert propre à fendre bois, un taille-choux, extimé 12 lt

- plus un paire d'enfarges (= entraves) pour juman ou cheval, une toye (outil pour tailler la vigne), un virebroquin (= vilebrequin) trois posts de terre propre à tenir lait, un crible (= tamis), trois paillads (= petite corbeille pour mettre la pâte), une palliasse, une lenterne bois, le tout extimé 25 s

- plus un paire de barraux (?) tenant six carte (= mesure de capacité), avec une petite bouteille ou barril, deux bouteilles terre propre à tenir huile, deux seaux liés (cerclés) de fert et autres deux liés de bois, un autre grand seau lié de fert, autres deux grands seaux liés de fert, le tout extimé 3 lt

- plus c'est trouvé six bates (= baquets en bois pour faire cailler le lait) propre pour le lait, dix fesselles (faisselle = moule à fromage), un fessellier, une selle (seille = seau de bois) à faire fro-mage, un carthon (= mesure à grain valant 1 bichet, soit 19,72 l) une coppe (coupe = mesure à grain valant 1/6 de bichet) propre à me-surer bléd, un paire de peigne à peigner chanvre, trois sercles fert, le tout extimé 6 lt 10 s

- plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé deux lands sallés, avec d'autres piesses sallés lesquels n'on esté extimé et sont demu-rés (demeurés) pour la nourriture de ladicte maison.

- dans lesdictes deux arches de ladicte cuisine, c'est trouvé les habis de Claude Barou frère dudict Jean Barou et le linge de Etien-nette Ponchon mère desdicts frères Barou, lesquels meubles n'on esté extimé

- au plancher de ladicte cuisine, c'est trouvé trois aix (ais = planche) propre à tenir fromages sur lesquelles il c'est trouvé huit fromages de vache blancs, lesquels n'on esté estiméz

- plus quatre sacs à tenir bléd, un berseau, un tour croizé à faire cheneaux de fille (?), le tout extimé 50 s

Dilcet (= de là) souhsignés allé au-dessus de ladicte cuisine où estoit ledict Jean Barou gisant en son lict, estant ledict lict ganny de couestre kalouffe, une couverture de bureau, deux linceulx, un chevet et le chaslict clost de aix sappin, avec les habis de sarge

(serge = tissu de laine) et bureau de peu de valeur, extimé ledict lict ganny 15 lt

- plus dans ladicte chambre, c'est trouvé deux petites couchettes bois sappin de peu de valeur ganny de chascun un lict kalouffe avec chascune une couverte et deux linceulx et chevet de peu de valeur, extimé 16 lt

- plus deux grands buffets fermant chascun à deux jours et un autre buffet propre à tenir burre (beurre) fermant à un jour, de bois sappin. Dans ledict buffet de burre, il c'est trouvé douze burres pesant environ six vingt livres (1 livre = 422 g avant 1800); dans les autres deux buffets scavoir : dans celluy du côté de matin, c'est trouvé les habis et linge dudict Vincent Barou et de ladicte Jeanne Coingt sa femme, lesquels n'on pas esté inventoriés pour leur appartenir de leur chef et dans l'autre buffet, c'est trouvé le linge dudict Jean Barou de ladicte Anthoïnette Bouefflou sa femme et l'habit de drap dudict Jean Barou Piron, lequel habit de drap a esté extimé 15 lt

- plus dans lequel buffet, c'est trouvé, quand au linge, sèze linceulx, deux nappes et les cheumizes de leur famille, lesdicts linceulx et nappes la plupart fuzéz, extimé 14 lt

- ensemble les papiers suyvant

- plus dans ladicte chambre, c'est trouvé sept coffres et deux petits, le tout bois sappin, sept fermant à clés, l'une desquelles propre à tenir viande sallée, une autre appartenant à Mathieu Barou frère dudict Vincent Barou personnier, deux desquelles appartenant à ladicte Anthoïnette Bouefflou femme dudict Jean Barou, les autres audict Vincent Barou, dans lesquelles c'est trouvé les habis dudict Vincent Barou, dudict Mathieu et Claude Barou frères, et dans celles de ladicte Anthoïnette c'est trouvé son linge, extimé toutes lesdictes arches 9 lt

- Dans la court de leur bastimans, c'est trouvé deux chars ganny chasques de quatre roues, trois cousures (?) chascune de deux roues garnie en fasson de massot (= char à deux roues), trois araires propre à labourer, trois joux ganny de leur juilles (= lanières de cuir), meyanne (= pièce reliant le joug au crochet ou corde, lequel supporte le timon) et houcle de fent, un timont à une houcle de fent, le tout extimé 20 lt

- Dans l'estable des bastimans desdicts personniers Barou, c'est trouvé quatorze grandes vaches, huict braves (= génisses) et un petit toureau, quatre âgées d'un an et demy et les autres quatre et ledict toureau de dix mois ou environ, le tout extimé 470 lt

- Plus dans ledict estable, c'est trouvé vingt-deux brebis grandes ou petites avec neuf aigneaux, trois chièvres, une poullaine âgée de dix mois ou environ, le tout extimé 67 lt

- Dans lequel estable, c'est trouvé un lict ganny d'une couestre de plume, un chevet kalouffe, deux linceulx, une couverte, extimé 15 lt

- Dans lequel c'est trouvé onze poulaïlles et un coq, extimé 48 s

- Dilcet souhsignés monté dans la grange et fenière au-dessus ledict estable, dans laquelle grange c'est trouvé une grande arche bois sappin de la teneur de six sestiers bléd (1 sestier = 315 litres), avec un petit grenier aussy bois sappin de la teneur de sept ou huict sestiers, dans lequel c'est trouvé environ trois sestiers avoine; dans ladicte arche ne s'est trouvé que environ quatre bichets seigle (1 bichet = 19,72 litres) et dans ladicte grange environ quarante bichets, extimé ladicte arche et ledict grenier 10 lt, et lesdicts grains n'on pas esté extimé et sont demuré pour la nourriture de leur famille.

- Dans le jarbier (= gerbier) c'est trouvé environ sept vingt ? de gerbes seigle et dans la fenière c'est trouvé environ quinze ? en

quarré, lequel fourage n'a pas été extimé et demure pour la nourriture du bestail susdict et le bléd qui peut estre dans les gerbes demure pour l'entretien de la maison.

- Dans ladicte grange c'est trouvé quatre laptours (= fléau) à laptre bléd ganny, un bec de fent propre à tirer foin, une corde de quatre brasses (1 brasse = 1,60 m environ), une chinière (?), extimé 20 s

- plus a déclairé ledict Barou avoir, dans leur grange appelé l'Apprey proche le bois de la Suchery, environ sept aulnes de foin, lequel n'a de mesme été extimé et demure pour la nourriture dudict bestail

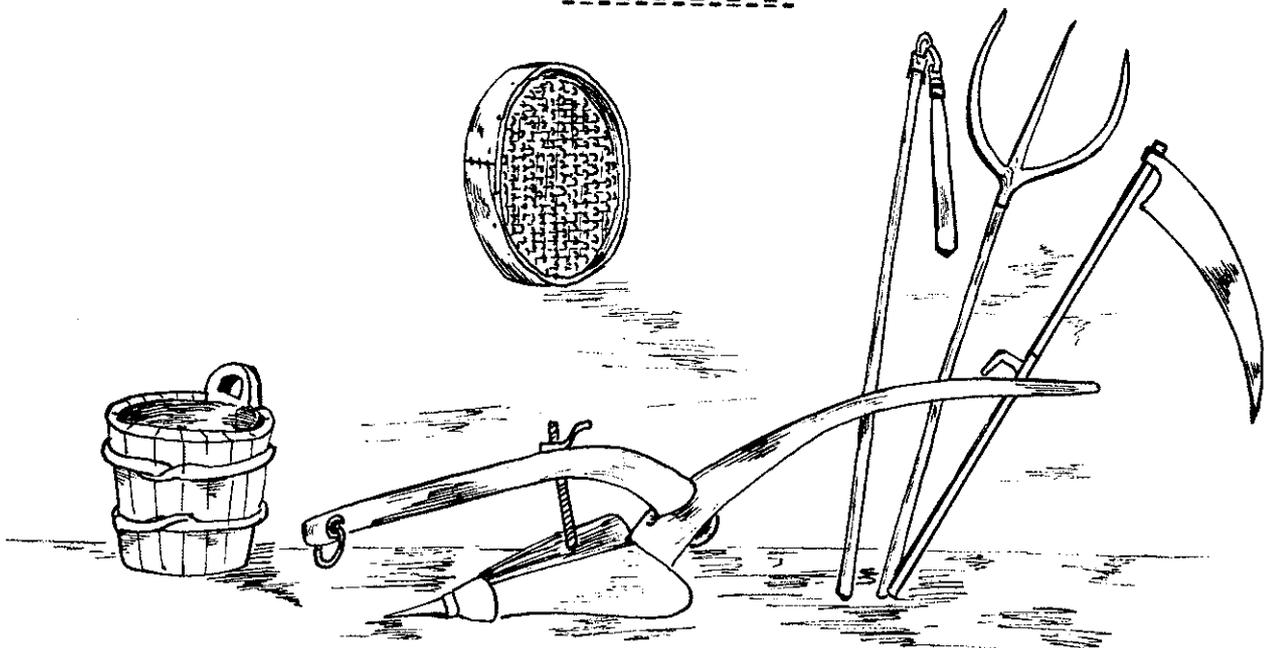
- plus c'est trouvé dans ladicte court trois douzaines de aix de plusieurs longueur et largeur lesquelles n'on esté extimé et sont demuré pour les réparations de leur bastimans..."

Vient ensuite la liste des papiers contenus dans des sacs de toile trouvés dans la chambre. Pour tous les actes notariés, l'inventaire précise le type d'acte, la date et le nom des parties et du notaire.



Cet inventaire nous permet de faire les remarques suivantes. Au XVIIe siècle, les paysans vivent dans des maisons qui comptent peu de pièces : au rez-de-chaussée, la cuisine servant à la fois de salle commune où se font de nombreux travaux ménagers (cuisine, lessive,...), de remise à outils, d'entrepôt pour la viande salée (charnier), le séchage du fromage, et aussi de chambre ; à l'étage une chambre où se trouvent ainsi plusieurs lits, des buffets et des coffres renfermant linge, papiers, viande et beurre. Les ustensiles de cuisine, les outils pour les travaux agricoles sont peu nombreux mais témoignent d'une certaine indépendance économique des familles : fabrication du pain, du fromage, des sabots, peignage du chanvre, etc.

Jean Paul SOLEILLANT



Deux actes tirés des archives de la famille FAYARD :

CONTRAT DE MARIAGE A CHALMAZEL en 1537 :

3 juin 1537

Contrat de mariage entre Mathieu Maison de Sauvain et Glauda, fille à feu Georges des Grands de Nermont, paroisse de Chalmazel.

En faveur de ce mariage, Antoine, fils dudit feu Georges des Grands frère de la future lui donne en dot et pour tous ses droits paternels et maternels : un lit de 30 livres de plume, "garnit d'un goussin (coussin), couverte, quatre linceulx (draps), les habillements et ornements nubsiualx, une robe d'agnin (laine d'agneau), une cocte (jupe) de drapt colleur (de couleur) et un chapperon (chapeau) aussi de drapt colleur et pour ardes de noces, 4 setiers (1 setier = 16 bichets) 8 bichets seigle, 7 livres 10 sols tournois pour chair (viande), 2 asnées (1 année = 93 litres) de vin, mesure de Chalmazel et 65 livres tournois."

De son côté, Mathieu promet, en cas de restitution de dot, restituer celle-ci : lit, vêtements, 55 livres tournois, 11 setiers de seigle. Si Mathieu meurt avant Glauda il donne à cette dernière en viager une maison haute et basse (rez-de-chaussée et étage), une charrette de foin à prendre au pré de "la Goutta doz Perier" devers la "syma" dudit pré, plus 4 cartonnées de terre dans la terre de la Terrasse, elle pourra prendre "des raves es ravières, de cholz (choux) et autres urtailhes (légumes) es jardins, de boys es boys et legnier (bûcher)" dudit futur et nourrir le bétail dans les prés et pâtures dudit Mathieu.

Elle recevra tous les ans une demi-carte d'huile, une demi-carte de sel, "une paire de solliers carrellés", de 3 en 3 ans, une robe et de 5 en 5 ans un "chapperon".

Fait à Nermont, maison des Grandz, témoins Claude Gayte, prêtre; Georges Chenevard, de St Just, Glaude Malescot, Jean Thomas, Pierre doz Grand, Glaude Vincent des Champas, Jean Gouroz et Annet Gouroz de Sauvain.
P. Martin, notaire

Les hommes n'ont pas attendu la fin du XXe siècle pour créer des communautés, déjà à Chalmazel en l'an 1522 deux familles s'associent, elles constituent "un double pariage"

7 février 1522,

Jean, fils de feu Jean Grand, d'une part et Mathias fils de feu Georges Grand d'autre part, de Nermont paroisse de Chalmazel s'associent en tous leurs biens meubles et immeubles. Ils habitent ensemble avec leurs femmes et domestiques, mangeront à la même table, se vêtiront et se chaufferont sur les biens communs, et useront également des bénéfices qu'ils pourront faire.

Leurs successeurs pourront rester également associés. En outre Jean s'engage à payer à Mathias 30 livres tournois.

Fait à "la trabuein" maison desdits Jean et Mathias et de Mathieu et Pierre, leurs pariers.

Présents : Antoine Bardilhon, Mathieu son filiâtre, Antoine Malescot alias Vincent, Jean Jarrona alias Vincent, Annet, André et Michel Pastural de Chalmazel.

Antoine Grand, notaire

(archives de la Famille Fayard, documents résumés par Mlle Gonon ; transmis par Jean-Claude Fayard de Sauvain)

&&&&
&&&&
&&

UN CHANSONNIER ET POÈTE MONTBRISONNAIS :

JEAN-MARIE GIRAUD, DIT BOBÈCHE (1844-1913)

La faveur dont jouissent actuellement les collections de cartes postales a remis en mémoire aux montbrisonnais le personnage de Bobèche qui est représenté sur plusieurs d'entre elles, fort prisées des collectionneurs.

Qui était Bobèche ? Un chansonnier et poète des rues. Il allait, de porte en porte, réciter ou chanter ses poèmes ou ses complaints, en échange de quelque obole. Il travaillait même parfois "à la commande", pour une famille, ou à l'occasion d'une cérémonie publique ou d'un évènement local (inauguration d'un monument, pétition au maire, ouverture d'une chocolaterie...). Il ne publia jamais un recueil de ses poésies : il les faisait simplement imprimer sur des feuilles volantes qu'il distribuait dans les rues de Montbrison à ceux qui voulaient bien les lui acheter.

Notre principale source de renseignements sur son oeuvre est un article de l'écrivain Paul Léautaud (1872-1956) qui tint le secrétariat de la revue littéraire Le Mercure de France de 1908 à 1940 et qui, sous le pseudonyme de Maurice Boissard a publié dans celle-ci de nombreux articles (1). Paul Léautaud connut dès 1904 l'existence de Bobèche qui lui fut révélée par sa compagne de l'époque, Blanche Blanc, originaire de Montbrison (sa famille habitait rue des Légouvés) (2). Mais ce n'est qu'en 1921 qu'il écrivit un article : Le poète Bobèche de Montbrison (3). Nous avons complété les renseignements contenus dans cet article en dépouillant les registres d'état-civil de Montbrison et en utilisant les actes concernant Bobèche et sa famille.

Bobèche s'appelait en réalité Jean -Marie Giraud. Il était né à Montbrison le 21 mai 1844 : son père Jean Giraud était ouvrier charron et demeurait rue de la Porcherie. Sa mère s'appelait Françoise Poyet. Son père mourut alors que le petit Jean-Marie n'avait que dix ans (4). A treize ans, il fut placé, raconte-t-il lui-même dans une lettre "chez un maître de la plaine où le manque de vivre et le surmenage (1) ont mené près de la tombe" (5). A seize ans, il apprit le métier de charron qui avait été celui de son père. C'est ce métier qu'il exerçait en 1876 lorsqu'il épousa, le 29 novembre, une ouvrière matelassière, Marie Boulet (6). Les époux signèrent fort maladroitement leur acte de mariage : on voit bien que Jean-Marie n'avait guère eu la possibilité d'aller très longtemps à l'école...

(1) Paul Léautaud est surtout l'auteur d'un Journal Littéraire publié de 1954 à 1964 et dans lequel il manifeste une belle indépendance d'esprit et un anticonformisme volontiers sarcastique.

(2) Renseignement transmis par Mme Marguerite Fournier-Néel.

(3) Maurice Boissard : Le poète Bobèche de Montbrison, Le Mercure de France, 1921, p.267-272. Un exemplaire existe dans les archives de la Diana.

(4) Bobèche fait erreur lorsqu'il écrit : "J'ai perdu mon père à l'âge de trois ans".

(5) Lettre publiée dans l'article de Paul Léautaud (Maurice Boissard), déjà cité - p.268.

(6) Fille de Jean Boulet, employé de l'octroi de Montbrison et d'Antoinette Faure.

Jean-Marie Giraud et Marie Boulet eurent dix enfants (six garçons et quatre filles), tous nés à Montbrison. Plusieurs moururent en bas-âge, comme c'était, hélas !, fréquent à l'époque :

- Louis, né le 22 avril 1878, décédé le 26 avril 1878
- Charles, né le 10 mars 1882
- Jean, né le 1er juin 1884, décédé le 25 août 1884
- Antoinette, née le 21 juil. 1886, décédée le 19 janvier 1888
- Françoise, née le 8 novembre 1888, décédée le 24 sept. 1889
- Antoine Irénée, né le 3 juillet 1890
- Marius, né le 2 février 1892
- Justin, né le 15 avril 1893
- Marie-Aimée, née le 11 septembre 1894
- Marguerite, née le 26 février 1896.

En 1904, il écrivait qu'il était "père de dix enfants, cinq de vivants et cinq de morts".

*
*
*

Comment Jean-Marie Giraud devint-il Bobèche ? Comment l'ouvrier charron devint-il un chansonnier des rues ? Il l'a lui-même expliqué dans la lettre à la fois naïve et savoureuse qu'il adressa à Paul Léautaud (nous respectons l'orthographe de ce texte) :

"Monsieur,

Vous voulez savoir, Monsieur, comment est venu que je compose des vers, atteint d'une névralgie et d'un rhumatisme qui me font horriblement souffrir, vous le rirez peut être, mais dans mon sentiment naïf je vous dit la vérité. Malgré mon ouvrage, j'avais appris un métier trop pénible pour mon tempérament, ce qui fut cause que je succomba. Les médecins ne me comprenant pas, attribuèrent à la paresse une vie au milieu d'un martyre continu. Un jour j'entendis parler d'apparition (7). Malgré ma lassitude, après une nuit de souffrance, je fis comme bien d'autres, j'allai prier la dame de l'apparition. Après, souffrant un peu moins, reposant un peu mieux, pour la première fois j'ai fait des vers. J'en ai fait quelques uns après. C'étais, si je ne me trompe pas, en 1890, mais c'est depuis 1895 que j'en ai fait plus régulièrement..."

*
*
*

Paul Léautaud qui avait en sa possession quelques uns des poèmes de Bobèche les cite dans son article. Nous en reprendrons ici deux qui nous donnent quelques aspects du "talent" de Bobèche (8) :

(7) Il s'agit vraisemblablement des apparitions de Vallensanges (Commune de Lézigneux) : un jeune paysan de 13 ans, Jean-Auguste Bernard déclara avoir eu, de juillet à septembre 1888, vingt apparitions de la Vierge. cf. Pierre Bayle : "Les apparitions de Vallensanges et ses miracles, Paris, 1978.

(8) Si quelques uns de nos lecteurs connaissent des détails biographiques sur Bobèche ou possèdent quelques unes de ces feuilles volantes sur lesquelles il faisait imprimer ces poèmes, j'accueillerai avec reconnaissance tout ce qu'ils voudront bien me transmettre.

- Le crime de Soleymieux : il s'agit d'une complainte qui évoque l'assassinat d'un nommé Clavelloux par l'assassin Mondon :

Ah! Clavelloux, ton dernier rôle
M'inspire une très grande horreur
Et me confond dans ma douleur ;
Je ne sais trop quelle morale
Je dois faire à mon cher lecteur
Qui déplore ton grand malheur.

Vous braves gens de la campagne
Écoutez moi, mes chers amis,
Les gendarmes l'ont vite pris.
Sur l'échafaud, ou bien au baigne,
Mondon terminera ses jours,
Dans de détestables séjours.

Citoyens de notre département de la Loire
Voyons donc ce qu'engendrent les procès, ils causent
Du malheur à deux honorables familles
Et mettent la tristesse dans les coeurs, soyez donc
Plus doux et plus conciliants les uns envers
Les autres, ne sommes nous donc pas tous frères,
Pas pour bien longtemps sur la Terre.

- La chanson d'un ivrogne, poème autobiographique :

Vous me laissez croupir dans la misère,
Montrissonnais, vous n'avez pas bon coeur,
Mon chant plaintif est, pour moi, nécessaire,
Pauvre affligé grouillant dans le malheur,
Ma névralgie enfante mon poème,
Je le débite à mes chers auditeurs,
Vous le riez, pour moi, je ne blasphème
Pour vous montrer que je connais vos coeurs (bis)

Au temps jadis je maniais la plane,
La scie aussi, verloppe et le rabot,
Mais maintenant me faut prendre ma canne,
Quelques journaux mis en petit ballot,
Je fais des vers, aussi quelques complaintes,
De la réclame, au profit des marchands ;
Dans mes chansons, est le rire et les plaintes,
Contrariant le coeur de nos méchants (bis)

Si je me grise avec vous le dimanche
Pour obtenir, de quelques uns, deux sous,
Cela n'empêche, un jour, que je m'ébranche
Et des chevaux leur passer par dessous ;
Il faut un Dieu pour protéger l'ivrogne,
Moi, je l'avoue, en croyant à quelqu'un
Assez souvent que j'attape ma cogne,
Dans la nuit brune ou bien dans le soir brun (bis)

Bobèche s'est aussi dépeint à la fin d'un poème :

Bobèche rêveur solitaire
Sourit et chante tour à tour
Il a pour unique adversaire
La soif qui l'étreint tout le jour !

*Pitié, passants, pour sa pituite,
Pitié pour son malheureux sort,
Offrez l'obole pour sa cuite,
Bobèche n'est pas encore mort.*

Le pauvre Bobèche mourut à 68 ans, le 22 mars 1913 "dans l'hospice des malades de cette ville".

Il représente, à notre avis, un type urbain autrefois fréquent : le chansonnier des rues, familier à tous, un peu "marginal" comme on dirait aujourd'hui, sans doute trop porté sur la bouteille, mais qui trouvait malgré tout à s'insérer dans une société urbaine peut-être plus tolérante que celle d'aujourd'hui. Avec d'autres "petits métiers", il participait à l'animation de la cité et finissait par avoir une sorte de célébrité dont naturellement la moquerie n'était pas absente.

Claude LATTA



le poète montbrisonnais Bobèche
(d'après une ancienne carte)

dessin M.C.Paradis

PAYSANS RICHES ET "GROSSES MAISONS" EN 1847-48 :

ROCHE, VERRIERES, BARD, LERIGNEUX ET ESSERTINES.

Au siècle dernier chaque village des Monts du Forez comptait quelques fermes plus importantes que la moyenne. De bonnes et vastes terres, un cheptel abondant, des valets, des servantes caractérisaient ces "grosses maisons", souvent anciennement réputées comme telles. Elles suscitaient admiration ou jalousie mais quelle était l'importance de la fortune des coqs de village maîtres de ces domaines ?

Les listes d'électeurs établies par les services préfectoraux pour les élections au suffrage censitaire donnent quelques éléments d'appréciation. La loi électorale du 15 avril 1831 prévoyait en effet que seuls pouvaient voter les citoyens âgés de plus de 25 ans et payant une contribution directe d'au moins 200 F.

La "liste générale des électeurs" (I) année 1847-48 donne 140 noms pour le canton de Montbrison. Sur ce total 97 électeurs ont leur "domicile politique" à Montbrison, 17 dans les villages de la plaine et 26 dans les cinq communes de montagne : Verrières, Roche Bard, Lérigneux et Essertines-en-Châtelneuf.

ROCHE (645 h) vient nettement en tête en fournissant onze électeurs. Voici ces notables classés suivant l'importance de leurs impôts :

	date de naissance	imposition
GOUROU Mathieu	29 sept. 1783	443,33 F
GRIOT Annet	12 nov. 1799	369,35 F
RONDEL François	15 juin 1808	340,56 F
DURAND Claude	2 brumaire an 13	281,62 F
GOUROU dit GONIN Jean	20 déc. 1772	280,28 F
GOUROU Martin, du "Vernay"	6 mai 1796	262,15 F
MASSON Antoine	1er juil. 1775	248,49 F
VIAL Georges	25 avril 1803	226,29 F
GOUROU Etienne, les Cognères	24 sept. 1791	210,87 F
VIALARD Jean-Bapt., la Côte	23 juin 1783	210,18 F
MOULIN Mathieu, Montvadan	22 fév. 1789	208,14 F

Sept d'entre eux possèdent un bien à Montbrison, vraisemblablement une vigne ; ce sont tous de riches paysans.

VERRIERES qui compte deux fois plus d'habitants que Roche (1325 h.) n'a que 6 électeurs :

BRUNEL Claude, de Conol	2 janv. 1793	430,05 F
DUPUY Claude Henry, Quérézieux	18 brumaire an 3	328,46 F
CLAIRET Michel,	4 nov. 1810	314,13 F (2)
ARTAUD Claude,	28 mai 1815	281,46 F (3)
DRUTEL Mathieu, du Pin	27 mai 1808	243,65 F
LAFOND Antoine	17 mai 1800	227,27 F

LERIGNEUX (325 h.) fournit deux électeurs :

CHALARD-GARASSUS Mathieu	2 janv. 1795	462,54 F (4)
CHALARD Antoine	2 juil. 1779	235,37 F

BARD (650 h.) fournit quatre électeurs :

BRUNEL Jean, de Celle	14 avril 1779	415,22 F
SOLEILLANT Pierre	3 juil. 1788	329,25 F (5)
CROZET Jean	15 avril 1808	288,95 F
LAURENT Pierre	12 janv. 1793	243,53 F (6)

ESSERTINES (660 h.) qui est la plus pauvre des cinq communes a trois électeurs : deux meuniers et un paysan.

VIAL Jean, meunier	âge non précisé	309,40 F
SOLEILLANT Mathieu, meunier	8 août 1815	255,95 F
DUCHEZ Antoine	11 nov. 1789	224,04 F

Les biens de ces propriétaires semblent considérables aux yeux des paysans besogneux et des journaliers pourtant ils sont bien modestes si on les compare aux domaines fonciers des grands propriétaires de la plaine. Ainsi Adolphe Murard de St Romain à Magneux-Haute-Rive paie à lui seul 4 879,30 F de contributions pour ses terres et sa résidence. Gaspard Richard de Soultrait, receveur général à Montbrison a des terres dans la plaine et dans la montagne, une résidence à Montbrison et un domaine avec gentilhommière à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) ; il paie 3 589,64 F. François Lucien Souchon du Chevalard, propriétaire à Montbrison verse la somme de 2944,02 F répartie entre cinq perceptions différentes : Mornand, St Bonnet-le-Courreau, Prétieux, Montbrison et Sury. Joseph Florimond de Vazelhes, juge, paie 2 668,20 F pour ses domaines de la Plaine. Ces quatre contribuables, les premiers du canton il est vrai, versent ensemble plus de 14 000 F soit presque le double de tous les électeurs de montagne réunis.

Bien que figurant sur la même liste électorale les paysans aisés des villages de montagne ont peu de points communs avec les gentilhommes fermiers de la plaine. Les uns possèdent châteaux et hôtels en ville et font gérer leurs terres par des régisseurs, les autres sont de vrais paysans enrichis par des générations de travail acharné, des alliances habiles et d'heureux héritages. Ils font valoir directement leur domaine avec un grand valet, "baro" et servantes. Certains portent un surnom, parfois ancien, attaché à la famille ou à la maison (7).

L'imposition sur les "portes et les fenêtres", un des signes extérieurs de richesse, nous renseigne sur la taille du logis. On ne trouve rien de fastueux dans la montagne. Seul Pierre Soleillant de Bard paie plus de 20 F pour cette taxe. Il habite "le château de Contéol", une grande bâtisse, ancienne possession de la famille de Boubée (8). Annet Griot de Roche et Jean Mathieu Chalendar de Lérigneux dépassent 15 F mais beaucoup ne paient même pas 10 F. C'est très modique en face des chiffres relevés pour Louis Courbon de St Genest (203,78 F), Jean-Baptiste d'Allard (225,09 F) Richard de Soultrait (181,82 F) ou Souchon du Chevalard (160 F).

Il n'empêche qu'avec leurs 26 électeurs nos villages du "Pays Haut" devançaient largement les communes de plaine et avaient dans cette liste électorale une importance que l'on ne soupçonnait peut-être pas.

Joseph Barou

- (1) Archives de la Diana, Montbrison.
- (2) du hameau du Soleillant.
- (3) du hameau du Plénet.

(4) Jean Mathieu Chalard était venu à Dovézy (Lérigneux) comme gendre en épousant Elisabeth Garassus. La famille Garassus fournissait des syndics à la paroisse de Lérigneux (Mathieu Garassus en 1767) et un maire pendant la Révolution. Jean Mathieu Chalard fut lui-même conseiller municipal et maire de Lérigneux de 1843 à 1852. Son gendre Joseph Chantemerle reste ensuite pendant 31 ans au Conseil municipal du village (1865 à 1896) et est adjoint de 1876 à 1884. Ensuite son fils lui succède...une dynastie d'édiles.

Le domaine Chalard-Chantemerle avait une centaine d'hectares dont un tènement de 40 ha, pâtures et bois, avec plusieurs jasseries sur la montagne de Lérigneux. Le cheptel comprenait une quarantaine de vaches. ("La famille Chantemerle", J.P. Soleillant)

- (5) Hameau de Contéol
- (6) Hameau du Maissonny
- (7) Artaud du Plénet porte le surnom de "Joye" dès le 17e siècle.
- (8) D'après J.P. Soleillant, "La famille Chantemerle".



ELECTEURS DU CANTON DE MONTBRISON 1847-1848 :

Communes	Population en 1846	Nombre d'électeurs
Montbrison	7003	97 (I pour 72)
<u>Verrières</u>	<u>1325</u>	6 (I pour 220)
Lézigneux	1130	1 (I pour 1130)
Champdieu	980	4 (I " 245)
Moingt	740	1 (I " 740)
Prétieux	665	1 (I " 665)
<u>Essertines</u>	<u>660</u>	3 (I " 220)
<u>Bard</u>	<u>650</u>	4 (I " 162)
<u>Roche</u>	<u>645</u>	11 (I " 59)
Chalain-le-C.	534	2 (I " 267)
Montverdun (1)	491	1 (I " 491)
Savigneux	465	1 (I " 465)
Magneux-Haute-R.	455	2 (I " 228)
Chambéon (2)	445	3 (I " 148)
Ecotay	437	0
Mornand	415	0
L'Hôpital-le-G.	335	0
<u>Lérigneux</u>	<u>325</u>	2 (I " 163)
Chalain-d'Uzore	275	0
Grézieux-le-F.	240	0
St Paul-d'Uzore	150	1 (I " 150)
Total	18365	140 (I " 131)

- (1) Montverdun appartient au canton de Boën toutefois un électeur de ce village figure sur la liste du Canton de Montbrison.
- (2) Chambéon appartient alors au canton de Montbrison et non à celui de Feurs comme aujourd'hui. St Thomas-la-Garde ne figure pas; en 1848 il appartient au canton de St Jean-Soleymieux.

PROCES EN 1736 :

LE SEIGNEUR DU CHEVALLARD CONTRE LES HABITANTS
DE LERIGNEUX (Archives Diana : 4 E 19bis)

" Monsieur le Bailly de forest ou Monsieur le Lieutenant general a Montbrison

Suplie humblement mre françois de Rivoyre Chevallier marquis du palais Seigneur du Chevallard et autres places residant a present dans son chateau du palais parroisse de feurs, et vous remontre que de laditte Seigneurie du Chevallard dependent trois estangs contigus scis en la parroisse de Lerignieux, dans lesquels estangs les habitants du bourg de laditte parroisse de Lerignieux et des environs s'avisent de mener paitre et abreuver leurs bestiaux, d'autres se sont avisés de faire des ouvertures dans les chos(s)ées des deux premiers du costé de soir pour attirer une plus grande abondance d'eau, dans le grand étang appellé du Chevallard qui joint aux autres du côté de matin, et aux extremitté de la chaus(s)ée de ce dernier ils ont fait des ouvertures pour faire couler l'eau dans les prairies qui sont au dessous ensorte qu'ils attirent l'eau des trois estangs pour l'irrigation de leur pré ce qui est prejudiciable au supliant qui est obligé de requerir

A ce qu'il vous plaise Monsieur faire deffences a tous particulliers de la parroisse de Lerignieux et parroisse circonvoisines de mener paitre abreuver leurs bestiaux dans les estangs dont il s'agit et de prendre l'eau dans lesdits estangs par aucune voye que ce soit pour l'irrigation de leur pré ou autrement appeyne en etre informé de tous depens dommages et interests et demande de cent cinquante livres permettre de faire publier vostre ordonnance qui sur ce interviendra partout ou besoin sera...

vous ferez justice

Souchon

vu la presente requeste les deffenses requises sont octroyées sauf oposition le permis d'afficher et de publier la presente ordonnance a Montbrison le douzième de may mil sept cent trente six

De Meaux

L'an mil sept cent trente six et le dimanche vingtième may avant midy a la requeste de Mre françois de Rivoyre marquis du palais seigneur du Chevallard et autres places residant apresent dans son chateau du palais parroisse de feurs qui a fait election de domicile et constitution de procureur en la personne et maison de Me Gilbert Souchon procureur en Cours de forest demeurant a montbrison je jean Baptiste Pelisson premier huissier royal audiancier en la Chastelenie royale de Montbrison imatricullé au greffe du baillage de forest demeurant aud. montbrison soussigné mettre expres transporté jusques au bourg de lerignieux ou etant le peuple assamblé sortant d'ouir le service divin de la grande messe de parroisse, J'ay a haute et intelligible voix fait lecture de la requeste et ordonnance par écrite affin que les habitants dud. Lerignieux n'en pretendent cause d'ignorance et ayent a se conformer a icelle aux peines de l'amande, et leur ay déclaré les deffences porté par lad. ordonnance et affin que tout lesd. habitants n'en ignorent j'ay affiché a la porte de lad. eglise copie en forme de placard de lad. requeste ordonnance et present exploit qui sera collationné.

Pelisson 1er huissier
aud.

Collationné a montbrison le 23 may 1736
(feuille double - papier timbré I sol 4 deniers)

Notes

Le fief du Chevallard avec le château du même nom étaient sur la paroisse de Lérigneux. Actuellement les restes du château près du hameau de l'Ollagneraie font partie de la commune d'Essertines..

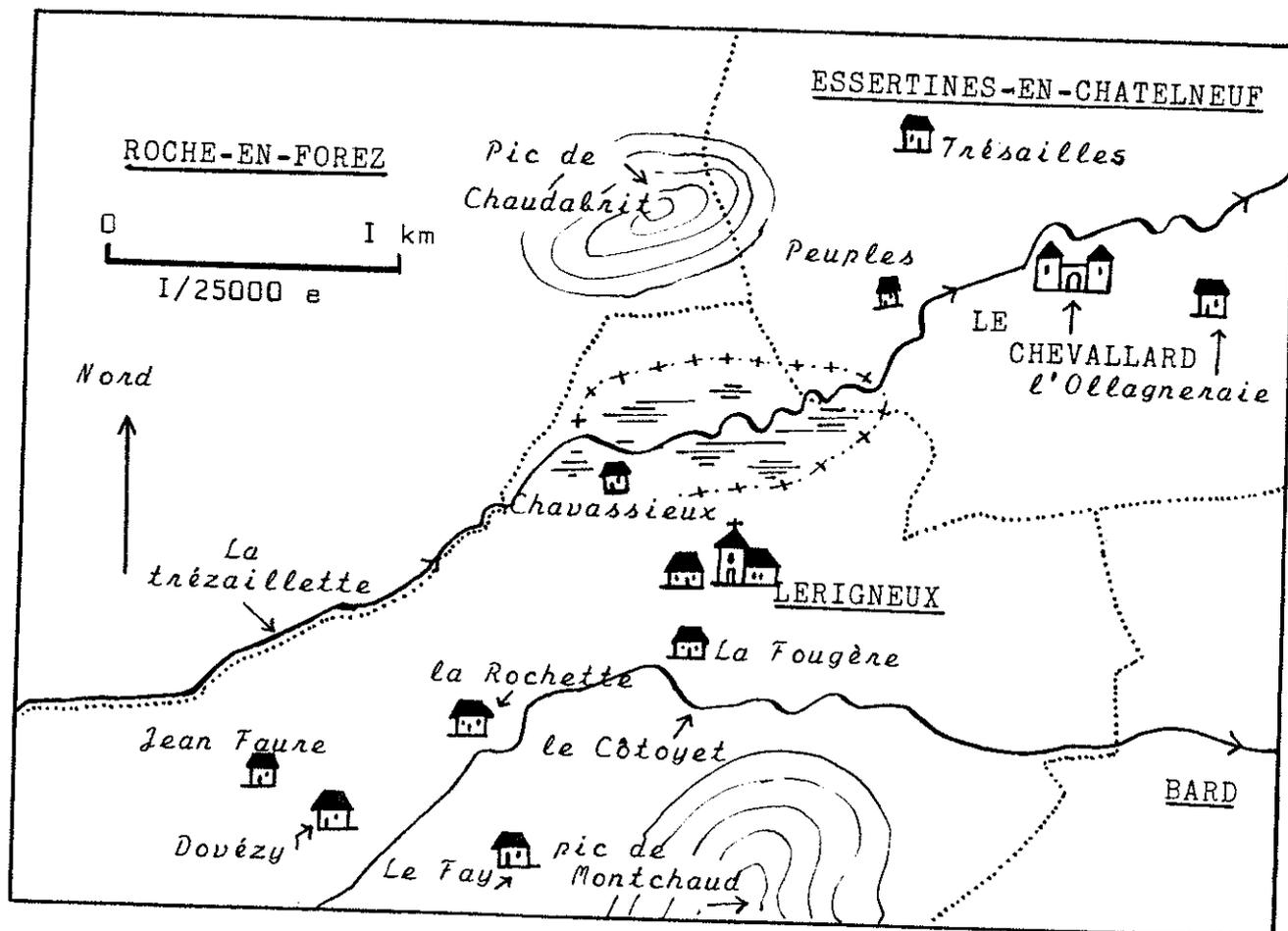
La Seigneurie du Chevallard s'étendait sur la plupart des hameaux de Roche et de Lérigneux. Elle fut longtemps une possession de la famille du Chevallard avant de passer aux Rivoire qui détenaient aussi le marquisat du Palais, près de Feurs (en 1723 Gilbert de Rivoire en rend hommage). La seigneurie passa ensuite à la maison de Chabannes puis aux Souchon qui dès lors prennent le nom du Chevallard (en 1768).

Les étangs dont il est question dans ce procès devaient se situer sur la Trézaillette (rivière qui prend sa source au pied de la Petite Bazanne et sert de limite entre Roche et Lérigneux de Genêtoux au Crozet) entre le moulin de Chavassieux et le lieu-dit Les Peuples ; leur taille ne pouvait être que modeste vu la disposition des lieux.

Joseph Barou



LIEU PROBABLE OU SE SITUAIENT LES ETANGS DU CHEVALLARD



CHAMPDIEU AU PASSE...

Commerçants et artisans de Champdieu ----- en 1894 -----

Les annuaires départementaux contiennent une foule de renseignements intéressants pour qui cherche à découvrir le passé proche de son village. Ainsi l'annuaire départemental de 1894 donne la liste des commerçants et artisans de Champdieu, liste qui nous surprend aujourd'hui par son importance et sa variété. En effet le village qui a alors 1262 habitants (chiffre de 1891) compte 5 épiciers, 3 boulangers, 2 bouchers, 4 tailleurs, 3 coiffeurs, 5 aubergistes et même un magasin de "nouveauautés"... en tout 44 établissements plus ou moins prospères :

AUBERGISTES : GRANGE Antoine, MOLLON (Vve) , PARDON, PALMIER (Vve),
DOYAT André.
BOULANGERS : MOLLON (Vve), BEGONNET Maurice (Vve) DURAND J.M.
BOUCHERS : PARDON, VERNET.
BOIS (marchand de) : MARCOUX.
CAFÉ : COCHET Simon.
CHARBONS : CHAPUIS Philippe, GIRAUD.
CHARCUTIER : LAURENT.
COIFFEURS : GUILLOT, GRIOT, DUFOUR.
CORDONNIER : DARNIS.
EPICIERS : RIVET, VARAGNAT, PERACHE, LAURENT, BROUSSE (Vve)
FERBLANTIER : DEJACQUES (Vve)
HORLOGER : COMBE.
MAÇONS : ROBERT Alexandre, ROBERT Pierre, MATHEVON, RECHAT.
MARECHAUX-FERRANTS : MORIN (Vve), CHAZELLES.
MENUISIERS : DUNIS, BEGONNET, GUILLERMIN J.M.
NOUVEAUTES : BEGONNET Maria.
PLATRE (marchands de) : MOLLON (Vve)- COCHET.
SABOTIER : FOUQUET.
TAILLEURS : GRIOT, FAYET, MOULIN, VAILLANT.
TISSUS (marchand de) : MAISTRE Antoine.

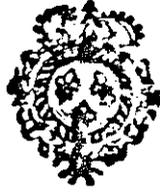
LA MILICE : PREMIER ESSAI DE SERVICE MILITAIRE...

Le document que nous vous présentons (ci-contre) concerne le recrutement de la milice à Champdieu au XVIII^e siècle.

Sous l'Ancien Régime, les milices étaient des troupes auxiliaires de l'armée active : créées en 1688 par Louvois, elles prévoyaient le recrutement par tirage au sort dans chaque paroisse d'un contingent de 25 000 h. Les miliciens étaient choisis parmi les célibataires de 16 à 40 ans. Les paroisses devaient pourvoir à leur armement et à leur équipement. Ce fut un premier essai de service militaire obligatoire. EN 1726, la milice devint une institution permanente. Ses effectifs atteignirent 91 000 hommes en 1762.

(Transmis par Mme Beaudinat et Mme Simonet, Groupe de recherche sur le passé de Champdieu)

&&&&&
&&&&&



MILICES.

GENERALITE' DE LYON.

Election de *Montbrison*

Paroisse de *champs d'eu*

NOUS Commissaire ordinaire des Guerres au
Département de Lyon, Certifions qu'en consequence
de l'Ordonnance du 10. *May* 1733. les Consuls de
la Paroisse de *champs d'eu*
ont amené & conduit à Montbrison devant Nous, les
Miliciens de ladite Paroisse, lesdits Miliciens ayant
chacun deux Chemises, deux Cravattes, un Havre-
sac, une paire de Souliers neufs, & une paire de
Guêtres, suivant qu'il leur a été ordonné : En foy de
quoy leur avons donné le présent pour leur servir
de décharge. Fait à Montbrison le *sixième*
Juillet 1733.

L. de la Roche

COMPTE-RENDU
DES CEREMONIES QUI ONT ACCOMPAGNE L'ERECTION DE LA CROIX DU
JUBILE SUR LA PLACE PUBLIQUE DE VERRIERES LE 4 JUIN 1827

(relation de M.Clavelloux, maire de l'époque)

"Croix du Jubilé.

Le lundi de Pentecôte, quatre juin dix huit cent vingt sept, la croix du jubilé de 1827 a été érigée sur la place publique de Verrières après une procession par la Payre, la Grande Route, la Folia et par la Route Traversière. Elle a été portée par l'élite des habitans de la commune et par MM.les étudiants du Petit Séminaire par division ayant chacune des drapeaux analogues et du meilleur goût. Cette croix avait été dirigée par les soins de notre respectable et bon curé M.Verrier supérieur du Petit Séminaire et de M.Crevat, vicaire. Déjà la première pierre du piedestal avait été bénie par M.Calet vicaire général, lors de la visite du séminaire dans le carême dernier. Cette cérémonie a été faite par M. Verrier curé en présence d'un grand concours de fidèles tous édifiants, au nombre de plus de cinq mille, qui ont suivi la procession avec un grand recueillement par la marche tracée et dans le plus grand ordre.

Cette cérémonie a été faite avec toute la pompe religieuse que comportait la localité ; tout le clergé du Petit Séminaire, MM. les Curés desservants et ecclésiastiques de la ville et du voisinage de Verrières, même du diocèse voisin, y ont assisté et suivi la procession, avec des chants analogues et des cantiques.

Les jeunes filles étaient costumées en blanc, portaient une bannière qu'elles avaient fait faire exprès, et chaque division tant hommes que femmes chantaient des cantiques et autres prières que les circonstances commandaient. Ainsi vive la Croix était le refrain de cette imposante cérémonie que le ciel agréait, il faisait le temps le plus favorable. Tout le peuple, tous les assistants bénissaient le Dieu des miséricordes du plus grand des bienfaits.

A chaque pause, la croix était saluée par des boîtes (I) ce qui faisait connaître et exprimait la joie sincère dont tous les coeurs étaient pénétrés. Un détachement de la Gendarmerie escortait la marche des tambours ; enfin tout était employé pour rendre cette cérémonie touchante, en même temps que tous les coeurs étaient saisis d'admiration et de piété.

Arrivés sur la place publique et au son toujours de la cloche qui n'a pas cessé de retentir, les porteurs de la croix qui s'en faisaient gloire, ont coopéré à l'érection sur le piedestal qui lui était préparé pour la recevoir et ainsi posée M. Barou, curé de St Pierre de Mont-Brison, a prononcé un discours très scientifique sur la croix, qui a été bien entendu son organe étant favorable.

Après quoi M.Verrier notre digne curé a procédé à la bénédiction de la croix, assisté de tout le clergé et d'un peuple accouru de toutes parts qui a montré la piété la plus pure et le recueillement le plus profond dans cette circonstance qui sera gravée dans tous les coeurs des habitans de Verrières qui ont rivalisé de zèle et de dévouement pour une cause tenant si essentiellement à leur bonheur.

Cette cérémonie a été connue et autorisée par M. le baron de Ch. Préfet de la Loire, qui avait aussi pris la précaution pour y envoyer de l'agrément de M. le Capitaine de la Gendarmerie, un détachement de cette Gendarmerie, plutôt pour garde d'honneur car ordre silencieux et tout mystique n'avait été jamais mieux observé soit par les habitans de Verrières, soit par ceux des communes avoisinantes, même de Montbrison qui tous avaient accourus par esprit de Religion.

Nous avons pensé qu'un moment de cette mémorable époque pouvait être consigné dans le registre des délibérations de la mairie de Verrières, puisqu'elle fait honneur à ses habitans, en conséquence nous en avons rédigé le présent acte les jour et an ci dessus.

Le maire de Verrières

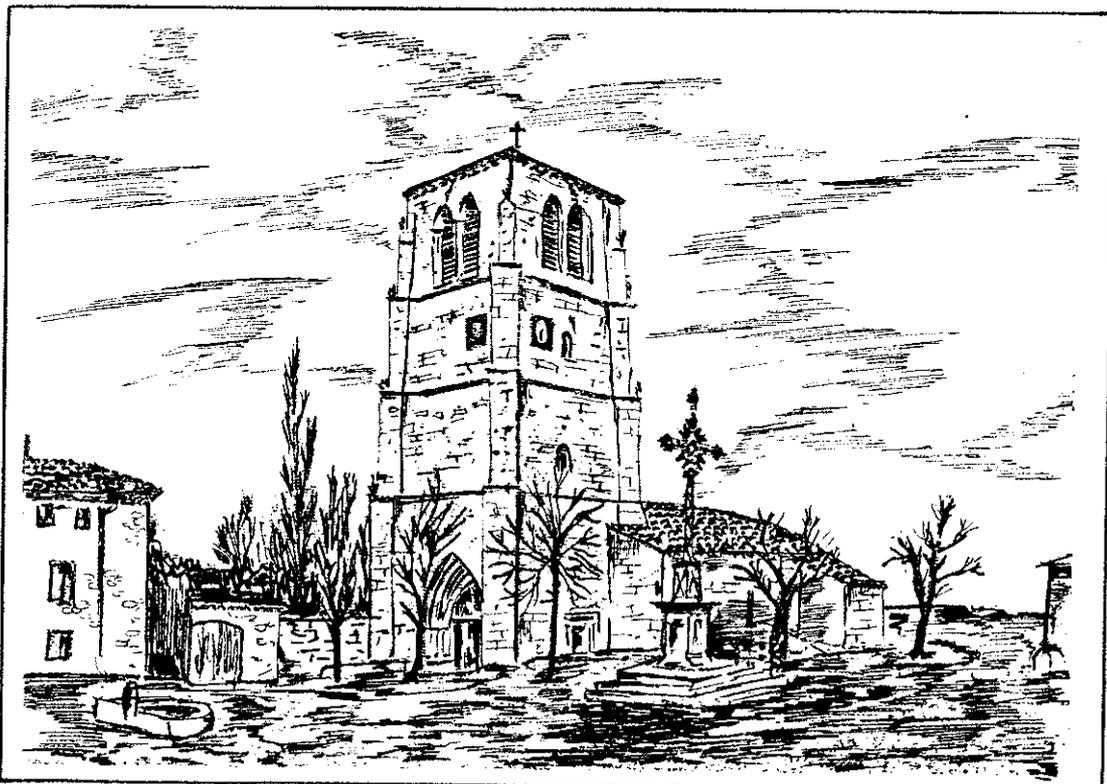
Clavelloux

(Archives municipales)

SSSS

(I) Cette coutume de faire exploser des pétards présentait quelques dangers. Ainsi ce jour-là il y a un accident : "Tout a été très solennel et s'est bien passé jusqu'au soir, qu'un jeune homme qui s'était exercé presque tout le jour, ayant voulu mettre le feu à une dernière boîte chargée avec le reste de la poudre, a eu la main gauche brûlée, de manière qu'on doute si on pourra lui conserver les deux doigts du milieu ; il a été placé à l'hôpital" (M. Mauvernay, supérieur du Séminaire de Montbrison, Annales de 1827 citées par le Bulletin de l'Ass. des Anciens Elèves de l'Institution Victor de Laprade, n°69, juin 1954).

SSS



Eglise de Verrières - Croix du Jubilé

DEUX RECENSEMENTS A SAINT-BONNET-le-COURREAU

Hameaux	1737 1841		1737 1841		1737 1841	
	familles		habitants		évolution	
Arnauds (les)	2	I	20	13	-I	-7
Aubigneux	6	9	66	61	+3	-5
Bonnet-le-Courreau (bourg)	2I	52	I24	256	+3I	+I4I
Bourchanin	7	9	59	62	+2	+3
Bucherolles	6	8	47	46	+2	-I
Bucherolles la Marenche	4	5	30	30	+I	0
Chaize (la)	4	4	39	29	0	-I0
Chaize Truchard (la)	I	2	I6	22	+I	+6
Chamarel	2	2	6	I6	0	+I0
Chaumey	I	I	I2	7	0	- 5
Chavanes	7	II	50	62	+4	+I2
Courreaux	6	I2	6I	73	+6	+I2
Crozet (le)	I	9	I4	53	+8	+39
Essendos	I	2	I2	20	+I	+ 8
Farges-en -Courreaux (La)	7	6	52	45	-I	-7
Farges-en-Grand-Ris (la)	3	3	32	2I	0	-II
Faverges	4	4	39	35	0	-4
Forestier * (I)	3		20			
Genetey	6	7	35	42	+I	+7
Germagneux	9	I5	67	I08	+6	+4I
Goutte (la)	3	2	26	I4	-I	-I2
Grand-Ris	9	I4	56	I03	+5	+47
Loibes	9	I5	69	86	+6	+I7
Massons (les)	I	2	5	8	+I	+ 3
Mas de Mornand (le)	2	2	I5	I5	0	0
Monattes	3	5	25	4I	+2	+I6
Mure (la)	3	2	23	22	-I	-I
Mures Hautes (les)	5	3	40	24	-2	-I6
Mures Basses (les)	2	3	I8	24	+I	+6
Nermonds (les)	4	2	29	I4	-2	-I5
Paley	3	2	2I	I2	-I	-9
Passeaux (les)	3	2	24	9	-I	-I5
Planchas	8	I4	64	84	+6	+20
Pramol	7	8	47	52	+I	+5
Roure (le)	5	I2	4I	52	+7	+II
Sapt (le)	2	3	28	I9	+I	- 9
Sollemieux	2	5	22	22	+3	+I
Spéry (la)	I	2	I0	I6	+I	+6
Tinezy	3	4	28	26	+I	-2
Trécisses	6	I2	39	82	+6	+43
Trémollin	9	II	53	82	+2	+29
Verdier (le)	4	3	29	26	-I	-3
Bergier (I)		2		I5		
Bost (le) (I)		I		4		
Chorsin (I)		I		2		
Fayolle Haute (I)		2		8		
Fayolle Basse (I)		3		2I		
Goutte Chave (I)		I		3		
Marais (les) (I)		2		I3		
Olme (l') (I)		I		3		
Pelletière (I)		3		20		
Pierre à cheval (I)		I		7		
Roffin (la) (I)		2		I2		
Sagne Grolle (I)		I		6		
<u>Total</u>	<u>I95</u>	<u>3I0</u>	<u>I5I2</u>	<u>I957</u>	<u>+II5</u>	<u>+445</u>

(I) hameau ne figurant que sur un des deux recensements.

Nous possédons, concernant St Bonnet-le-Courreau, deux recensements qui, établis à un siècle d'intervalle, permettent d'intéressantes comparaisons.

Le premier a été effectué en 1737 par le curé de la paroisse, Jean Demier qui, né à Sauvain le 7 décembre 1705, fils de notaire, fut nommé en 1730 curé de St Bonnet où il restera 43 ans (2). Les habitants de la paroisse sont classés par hameaux et dans chaque hameau, par familles avec l'indication de "communiants" ou "non communiants", ceci dans un registre conservé aux archives de la Diana (Série 4E-cote 35)

Ce recensement a été également publié par J.Marvillon, géomètre à St Bonnet, dans son "Essai statistique sur la commune de St Bonnet-le-Courreau"(3) p.34 à 67, constitué par un gros registre manuscrit commencé en 1821 et achevé en 1845. Ce document renferme aussi le second recensement qui nous intéresse : recensement officiel de la commune établi en 1841 (p.127 à 160) ; les habitants y sont toujours classés par hameaux et par familles.

Dans le tableau ci-joint nous avons mis en parallèle les deux recensements avec l'indication du nombre de familles et du nombre d'habitants par "village". Quelques remarques s'imposent :

- On note, en 1841, certains hameaux, une douzaine certes de peu d'importance, qui ne figurent pas dans le recensement de 1737: ainsi Sagne Grolle n'est un lieu habité que depuis 1804, La Roffin, en 1737, fait partie de St Georges-en-Couzan et entre les deux recensements ce hameau fut réuni à la commune de St Bonnet(4)

- En un siècle la population de St Bonnet est passée de 195 à 310 familles et de 1512 à 1957 habitants, ce qui représente une augmentation de 445 habitants et en pourcentage une progression de 29,43%.

- Si l'on calcule la moyenne d'habitants par famille, on trouve 7,75 en 1737 et 6,31 en 1841 : ainsi on constate une diminution du nombre d'habitants par famille.

- Comparons les plus gros hameaux, ceux qui ont au moins 50 habitants en 1737 :

Seuls Aubigneux et La Farges-en-Courreaux perdent des habitants, tous les autres sont en progression. Le bourg de St Bonnet subit la plus forte augmentation : 113,70 % , viennent ensuite dans l'ordre Grand-Ris avec 83,92 % , Germagneux avec 61,19 % , Trémollin avec 54,7% Planchas avec 31,25 % et Loibes avec 24,63 % . Notons en passant que si certains de ces villages, comme Germagneux et Grand-Ris gardent à l'heure actuelle une certaine importance, il n'en est pas de même pour Loibes qui, peu peuplé de nos jours, était, avec 86 habitants en 1841 le 4ème hameau de la commune derrière le Bourg (265 h), Germagneux (108 h), Grand-Ris (103 h) et devant Planchas (84 h), Trécisse et Trémollin (82h). De même Monattes, hameau presque vide aujourd'hui , comptait 25 habitants en 1737 et 41 en 1841.

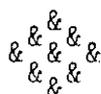
Il serait d'ailleurs intéressant de comparer ces recensements avec d'autres plus récents pour suivre l'évolution de la population jusqu'à nos jours. Ces recensements portent nombre d'autres renseignements, tels que, pour les gens mariés, leur lieu de naissance. Nous pourrions savoir dans quelle proportion les jeunes gens se mariaient avec des jeunes filles du même hameau, de hameaux différents ou des communes différentes. Ce sera peut-être l'objet d'une prochaine étude.

André GUILLOT

(2) M.Prost "Notice historique sur la commune de St Bonnet-le-Courreau", p.52

(3) Bibliothèque de la Diana, Montbrison.

(4) M.Prost, déjà cité, p.71



VERRIERES : Acte de naissance d'une cloche ...

Avant la Révolution, la tenue des registres d'état-civil incom-
bait aux prêtres desservant les paroisses. En dépouillant ces documents,
on a parfois la chance de découvrir, dans les feuillets laissés libres
à la fin des cahiers annuels enregistrant les baptêmes, mariages et
décès, des notes concernant quelque fait marquant de l'année écoulée.

C'est ainsi que dans le registre de 1749 de la paroisse de Verrière
est relaté un incident qui obligea à refondre "la grande cloche" de
l'église du village, église qui reste un témoin important, par sa qua-
lité et son homogénéité, de l'art gothique flamboyant en milieu rural.
Cela n'alla pas sans quelques difficultés ainsi que le rapportent les
quelques lignes que nous transcrivons ici dans leur intégralité. Elles
sont signées par le curé Maisonneuve :

*" Nota que la grande cloche de cette paroisse a été cassé le 29 may
1749. Maison Ducray fondeur de la ville de Lyon a commencé à la refonte
le 25 juin même année que dessus et elle a été fondue le 26 juillet.
Ayant manqué environ trente livres de métal pour coronner (couronner ?)
la (maitresse ?) avec, ce qui obligeat le fondeur a une seconde refonte
qui fut faite le 20 7bre même année et bénit le 28, pesant 53 quin-
taux 66 livres ayans été augmenté de six quintaux outre le déchet poid
de Lyon et été monté au clocher le 25 novembre et a soné le 28. 1749*

Domino de Maisonneuve Ecclesiam hujus loci regente."

Qu'étaient devenues les trente livres de métal manquant ? Voilà
une énigme que l'histoire locale nous propose et qui restera sans doute
longtemps encore sans réponse.

Alain FULCHIRON

Programme de visites et de conférences du Groupe d'histoire
locale du Centre Social

1er trimestre 1980 * Vendredi 29 février : Causerie de Thérèse Mascle

professeur de lettres au Lycée de Montbrison :

FLORIMOND ROBERTET (l'histoire d'un homme de la Renais-
sance, issu d'une illustre famille montbrisonnaise et
qui fut, tout en jouant un rôle important dans le monde
des lettres et des arts, la secrétaire d'Etat et le trés-
sorier de trois rois de France)

* Samedi 15 mars 1980 : Visite commentée de
MONTVERDUN (des précisions seront données en temps utile
dans la presse.)

* Vendredi 29 mars 1980 : Causerie de Claude Latta
professeur d'histoire au Lycée de Montbrison :
un républicain méconnu : Martin BERNARD (1808-1883)

"VILLAGE DE FOREZ" : bulletin trimestriel

Siège social : Centre Social, rue des Clercs, 42600 MONTBRISON
Directeur de la publication : Claude Latta
Dépôt légal : 1er trimestre 1980. Imprimé par nos soins.
Courrier- abonnement : écrire Groupe d'Histoire Locale,
Centre Social B.P. 68 42600 MONTBRISON

**

